



La galette des Rois de la Commune

Invitation:

Dimanche 14 février
à 12h30 à la salle des fêtes :

COUSCOUS

Fiche-réserveation ci-jointe

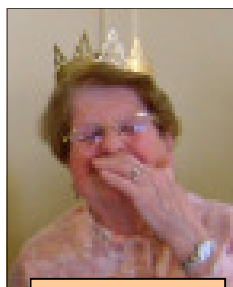


Voilà un moment sympathique qui se déroule chaque année, un dimanche après-midi de janvier pour nous rencontrer entre Pierrois ! Tirer les rois est un prétexte à la convivialité ! L'essentiel est de se retrouver, de faire meilleure connaissance,

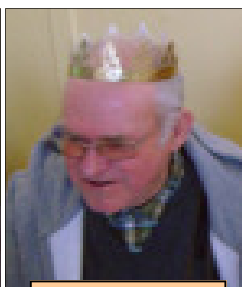
les uns avec les autres et, aussi, de recevoir les vœux de Bonne année de la part de la municipalité. Comme chaque année, alors que sur un grand écran défilaient les images de toutes nos manifestations de 2009, le Maire dressait le bilan communal de l'année écoulée qui a vu la rénovation totale de notre salle polyvalente et il précisa les intentions de l'année 2010. Il évoquait également les 2 naissances de l'année passée ainsi que les décès de Marcel LAIGNEL et d'Albert LEGRAIN, pour lesquels un petit moment de recueillement fut observé. Robert HESS évoqua également les 5 familles arrivées à PIERRES en 2009, dont, malheureusement, une seule était présente. Espérons que lors des prochaines animations communales, nous aurons l'occasion de les rencontrer pour nous connaître mieux mutuellement.



Galettes à la frangipane ou à la pomme firent la joie des petits et des grands et la fève et son hasard permet de couronner 3 rois et 5 reines ! Où est la parité ? PIERRESinfo présente ses plus profonds respects à leurs Majestés !



La reine Jeanne



Le roi Bernard



La reine Véronique



La reine Carine

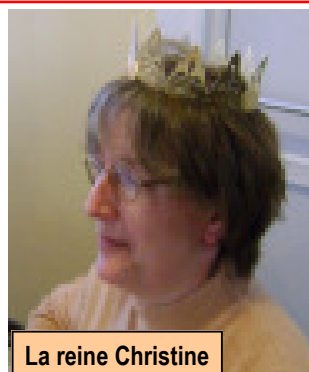


Le roi Robert

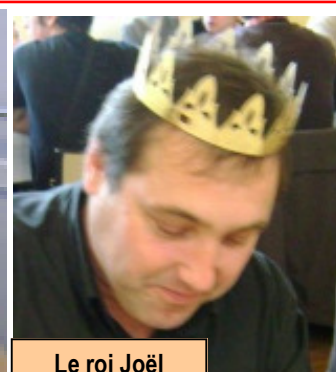
Ne vous inquiétez pas !
Nous sommes toujours
en République !!!



La reine Océane



La reine Christine



Le roi Joël

En bref...en bref..

Routes enneigées

Nous tenons, au nom de plusieurs habitants qui nous l'ont demandé, à remercier Etienne LEMARRE, Maire-adjoint, qui a procédé au déneigement des voies communales lors des grosses chutes de neige que nous avons connues.

Soulevons aussi, à cette occasion, la solidarité qui s'est manifestée envers ceux qui se sont trouvés embourbés !

Nouveaux habitants

C'est Julien MASSEROT qui habite désormais dans la maison où habitait Marie MADELEINE, notre doyenne en maison de retraite à CONDE sur Noireau. Julien MASSEROT n'est pas vraiment un nouvel habitant puisqu'il résidait auparavant chez ses parents, M. et Mme Dominique MASSEROT (DOM-AUTO) à Vaumousse.

Camion d'outillage

Le camion « Direct DELTA » stationnera sur le parking de notre salle des fêtes le jeudi 11 février prochain, après-midi.

Nouveau à Pierres

PASCAL BEAURY

Pierres

☎ 06.09.54.41.97

☎ 02.31.66.14.29

*Entretien
des espaces
verts

- ◆ Débroussaillage
- ◆ Tronçonnage
- ◆ Plantations
- ◆ Taille des haies
- ◆ Petite maçonnerie
- ◆ Entretien du matériel



Possibilité de Chèque Emploi Service

La Mairie de PIERRES

est ouverte au public

le MARDI, de 9 H à 12 H 30

et le VENDREDI de 14 H 00 à 19 H.

Le Maire (ou un Adjoint) reçoit

mardi de 11 H à 12 H

et vendredi de 18 h à 19 h.

Permanence téléphonique

et bibliothèque :

aux heures de mairie.

Répondeur et FAX à toute heure

au 02 31 68 49 00

Mél : mairie-de-pierres@orange.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni...

le vendredi, 12 juin à 20 H 30.

Etaient présents: Tous les conseillers sauf Carole RICHARDE, excusée.

A l'ouverture de la séance, le Maire présente ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, en souhaitant que l'étroite coopération qui s'est instaurée au Conseil continue en cette année 2010. Puis il passe en revue les dernières informations communales. Les réunions de la CCCV, du Syndicat des Eaux et des responsables de l'école d'ESTRY sont évoquées. Un désaccord sur cette dernière question amène Alain VIGOUROUX à quitter la séance et à annoncer sa démission.

1 . ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Sur demande de la Direction de l'Equipement, le maire a établi un diagnostic concernant l'accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux aux handicapés. Le Conseil constate que l'ensemble est parfaitement en conformité avec la réglementation en vigueur et qu'il convient simplement de procéder à quelques aménagements mineurs.

2 . TRAVAUX D'ENTRETIEN COMMUNAL

Le Conseil municipal, satisfait des travaux d'entretien effectués en 2009 par la micro-entreprise d'Eric LAPERSONNE, décide d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de l'accord pour 2010 auquel s'ajoute désormais la TVA de 19.6%, sous réserve que l'entretien des « ruisseaux » soit inclus. Par ailleurs, le Conseil prend acte du refus du Comité Médical Départemental d'accorder un congé de longue maladie à notre ancien ouvrier communal, M. ASSELOT, en congé de maladie depuis mars 2009.

3 . Nouvelle convention ATESAT

Le Conseil municipal, décide de renouveler la convention qui permet à notre commune de bénéficier de l'assistance technique des services de l'Equipement pour tous travaux d'équipement, pour une nouvelle période de 3 ans moyennant une redevance annuelle de 61,82 €.

4 . ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

En matière de travaux, l'exercice 2010 nous permettra de refaire totalement la toiture de la salle des fêtes, en très mauvais état. Par ailleurs, l'aménagement de la voirie intérieure du cimetière est prévue. Sont évoqués aussi certains petits travaux et acquisitions matérielles au niveau du fonctionnement. Le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide de ne procéder à aucune augmentation des impôts locaux.

Le Conseil n'est pas favorable à la mise en place, par la CCCV, d'une fiscalité additionnelle et souhaite d'en limiter au maximum les taux envisagés par le CCCV.

5 . Subventions communales

Le Conseil décide de renouveler dans leur ensemble, les subventions accordées en 2009 par la commune au CCAS, aux associations locales et à un certain nombre d'organismes à caractère social ou éducatif, sans accepter des demandes nouvelles, sauf cas particuliers ou urgents. Un crédit de 3500 € sera inscrit à cet effet au budget 2010.

6 . Réforme des collectivités locales

Le Conseil municipal approuve la motion de l'Association des maires ruraux de France qui disent leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales.

7 . Questions diverses

Les élections régionales sont prévues les 14 et 21 mars. Il est décidé de maintenir l'organisation traditionnelle du Bureau de vote : la moitié du C.M. le 14 et l'autre moitié le 21 mars.

Le point est fait sur l'organisation, le 17 janvier, de la cérémonie des vœux et de la galette des Rois à la salle des fêtes et pourdémontage des éclairages et décorations de Noël du samedi 16 janvier ;

La séance est levée à 23 heures 00.

Prochaine réunion prévue le vendredi 26 février 2010 à 20 h 30 sauf urgence.